

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 11 Septembre 2018
<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 30 Suppléants Présents : 1 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 177/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussez et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Septembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Monsieur Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX</p> <p>Madame Marthe CUTELLE est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le multi-accueil Les P'tits Lutins situé à Chêne-en-Semine est régulièrement sous tension au niveau du personnel. Un besoin fort a été identifié pour la section des bébés de 10 semaines à 18 mois.

Aussi, pour le bon fonctionnement du multi-accueil et un meilleur service aux familles, il convient de créer un emploi d'agent de multi-accueil à temps complet, cadre d'emplois des agents sociaux.

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ les propositions du Président.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 septembre 2018.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.